



Carré vert
45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET

Fondation Notre Dame

Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée Abbaye de Lagrasse

Exercice clos le 31 décembre 2024

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée Abbaye de Lagrasse

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations présentes dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et figurant dans le document ci-joint. Cette attestation est établie dans le cadre de l'établissement des comptes prévu par la convention de création de la Fondation abritée Abbaye de Lagrasse.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre-Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée Abbaye de Lagrasse.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la Fondation Notre-Dame pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par la Fondation Notre-Dame pour déterminer les informations figurant dans le document joint et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité de la Fondation Notre-Dame ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans les comptes annuels ci-joints avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée Abbaye de Lagrasse de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 16 juin 2025

DocuSigned by:

130CF300E20342D...

Aurélie Joubin
Associée

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2024	31/12/2023
COMPTES DE LIAISON				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	9 117		9 117	399 888
Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 117		9 117	29 654
Créances reçues par legs ou donations				370 234
Autres				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 546 088		1 546 088	735 249
Valeurs Mobilières de Placement	1 546 088		1 546 088	735 249
<i>Obligations</i>				300 000
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>	1 546 088		1 546 088	435 249
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	1 279 255		1 279 255	1 599 019
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 194		1 194	1 323
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 835 654		2 835 654	2 735 478
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 835 654		2 835 654	2 735 478

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
COMPTES DE LIAISON		2 700
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	950 095	738 328
Excédent ou déficit de l'exercice	879 400	211 767
SITUATION NETTE (Sous-Total)	1 829 495	950 095
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 829 495	950 095
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		350 000
Fonds dédiés		
TOTAL II		350 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 869	1 475
Dettes des legs ou donations		20 234
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 004 290	1 410 975
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	1 006 159	1 432 683
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 835 654	2 735 478

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	1 031 261	593 126
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	1 031 261	593 126
<i>Dons manuels non affectés</i>	575 166	540 376
<i>Dons manuels affectés</i>		
<i>Mécénats</i>	101 850	52 750
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	354 244	
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>		
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés		980 000
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 031 261	1 573 126
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	19 062	17 117
Aides financières (projets engagés)	151 000	1 368 568
Impôts, taxes et versements assimilés	1 069	
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Charges communes aux fondations abritées	28 125	19 300
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	1 015	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	200 271	1 404 985
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	830 989	168 141
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	47 611	43 626
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.	907	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	48 517	43 626
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	48 517	43 626
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	879 507	211 767

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	107	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	107	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(107)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 079 778	1 616 752
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	200 378	1 404 985
EXCEDENT OU DEFICIT	879 400	211 767

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2024	31/12/2023
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	71 392	63 346
TOTAL RESSOURCES	71 392	63 346
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	71 392	63 346
TOTAL EMPLOIS	71 392	63 346

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2024		31/12/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 079 778	1 079 778	636 752	636 752
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	1 031 261	1 031 261	593 126	593 126
- Dons manuels non affectés	575 166	575 166	540 376	540 376
- Dons manuels affectés				
- Legs, donations et assurance-vie	354 244	354 244		
- Mécénat	101 850	101 850	52 750	52 750
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	48 517	48 517	43 626	43 626
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS			980 000	980 000
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	1 079 778	1 079 778	1 616 752	1 616 752
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	151 000	151 000	1 368 568	1 368 568
1.1 Réalisées en France	151 000	151 000	1 368 568	1 368 568
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	151 000	151 000	1 368 568	1 368 568
- Accompagnement des projets				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	21 253	21 253	17 117	17 117
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	21 253	21 253	17 117	17 117
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	28 125	28 125	19 300	19 300
3.1 Frais de gestion	28 125	28 125	19 300	19 300
3.2 Frais de gestion immobilière				
3.3 Charges financières				
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	200 378	200 378	1 404 985	1 404 985
EXCEDENT OU DEFICIT	879 400	879 400	211 767	211 767

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2024		31/12/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	71 392	71 392	63 346	63 346
Bénévolat	71 392	71 392	63 346	63 346
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	71 392	71 392	63 346	63 346
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS	53 053	53 053	53 815	53 815
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	18 340	18 340	9 531	9 531
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	71 392	71 392	63 346	63 346

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2024	31/12/2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2024	31/12/2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France	151 000	1 368 568	Cotisations sans contreparties	1 079 778	636 752
- Actions réalisées directement	151 000	1 368 568	Dons manuels non affectés	570 166	540 376
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	151 000	1 368 568	Dons manuels affectés	5 000	
- Accompagnement des projets			Legs, donations et assurances-vie	354 244	
Réalisées à l'étranger			Mécénats	101 850	52 750
- Actions réalisées directement			Autres ressources liées à la générosité du public	48 517	43 626
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
- Frais d'appel à la générosité du public	21 253	17 117			
- Frais de recherche d'autres ressources	21 253	17 117			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
- Frais de gestion	28 125	19 300			
- Frais de gestion immobilière	28 125	19 300			
- Charges financières					
TOTAL DES EMPLOIS	200 378	1 404 985	TOTAL DES RESSOURCES	1 079 778	636 752
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice			3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs		
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice			DEFICIT de la générosité du public de l'exercice		
	879 400	211 767			980 000
TOTAL	1 079 778	1 616 752	TOTAL	1 079 778	1 616 752
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	950 095	738 328
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	879 400	211 767
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	1 829 495	950 095

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

Contributions volontaires en nature	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France			71 392	63 346
Réalisées à l'étranger			71 392	63 346
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	53 053	53 815		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	18 340	9 531		
TOTAL	71 392	63 346	71 392	63 346

RESSOURCES DE L'EXERCICE

1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

- Bénévolat
- Prestations en nature
- Dons en nature

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	980 000
(-) utilisation	980 000
(+) report	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	

FONDATION DE L'ABBAYE DE LAGRASSE

En euros

LEGS, DONATIONS & ASSURANCES-VIE	31/12/2024	31/12/2023
Produits	354 244	350 000
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	4 244	350 000
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	350 000	
Charges		350 000
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par leg ou donations destinés à être cédés		350 000
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
SOLDE	354 244	



Fondation de **l'Abbaye de Lagrasse**

Sous l'égide de la Fondation Notre Dame
reconnue d'utilité publique

2024

ANNEXES

1. ACTIVITES DE LA FONDATION.....	4
1.1 OBJET.....	4
1.2 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2024	4
1.3 DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	4
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	5
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE	5
2.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES	5
2.2.1. <i>Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations.....</i>	6
2.2.2. <i>Fonds dédiés</i>	6
2.2.3. <i>Traitement des legs et donations.....</i>	6
2.2.4. <i>Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....</i>	7
2.2.5. <i>Immobilisations corporelles et incorporelles.....</i>	8
2.3. ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER) ET LE COMPTE D'EMPLOI PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	8
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	9
3.1. NOTES SUR L'ACTIF	9
3.2.1. <i>Disponibilités.....</i>	9
3.2.2. <i>Créances.....</i>	9
3.2.3. <i>Créances clients et comptes rattachés.....</i>	9
3.3. NOTES SUR LE PASSIF	10
3.3.1. <i>Fonds associatif.....</i>	10
3.3.2. <i>Fonds dédiés spécifique et report à nouveau.....</i>	10
3.3.3. <i>Fonds dédiés spécifique :</i>	10
3.3.4. <i>Fonds reportés liés aux legs ou donations.....</i>	10
3.3.5. <i>Etats des échéances des dettes.....</i>	11
3.3.6. <i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....</i>	12
3.3.7. <i>Charges à payer</i>	12
4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	12
4.1. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE.....	12
4.2. CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES.....	13
4.3. PROJETS SOUTENUS.....	13
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES).....	13
5.1. PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	13
5.1.1. <i>Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)</i>	13
5.1.2. <i>Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)</i>	13
5.1.3. <i>Subventions & autres concours publics (rubrique 3)</i>	14
5.1.4. <i>Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....</i>	14
5.1.5. <i>Contributions volontaires en nature (CER).....</i>	14
5.1.6. <i>Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) 14</i>	

5.2. EMPLOIS	14
5.2.1. <i>Contenu des missions sociales</i>	14
5.2.2. <i>Frais de recherche de fonds</i>	14
5.2.3. <i>Contenu des frais de fonctionnement</i>	14
5.2.4. <i>Reports en fonds dédiés de l'exercice.....</i>	15
 6. AUTRES INFORMATIONS	 15
6.1. LOCAUX	15
6.2. EFFECTIFS.....	15
6.3. CONTRIBUTION DES BENEVOLES	15
6.2. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	16
6.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN	16
6.3.1. <i>Engagements donnés.....</i>	16
6.3.2. <i>Engagements reçus.....</i>	16

1. ACTIVITES DE LA FONDATION

1.1 Objet

La Fondation de l'Abbaye de Lagrasse a pour objet de :

- Soutenir l'action de sauvegarde, de rénovation et de mise en valeur des bâtiments constituant l'Abbaye de Lagrasse, classée Monument Historique, ainsi que des jardins environnants.
- Par les chantiers de rénovation envisagés, développer et faire connaître le savoir-faire des artisans et métiers d'art traditionnels de la région,
- Soutenir les missions d'accueil des pèlerins et autres visiteurs ainsi que les actions caritatives qu'un Monastère se doit d'exercer,
- Et soutenir toute autre action, d'intérêt général, à caractère non lucratif, contribuant à la transmission de la culture chrétienne ainsi qu'au rayonnement spirituel et culturel de l'Abbaye Canoniale Sainte-Marie de Lagrasse et de ses éventuels prieurés ou fondations, tant en France qu'à l'étranger.

1.2 Faits significatifs de l'exercice 2024

En 2024, la Fondation de l'Abbaye de Lagrasse a collecté 1 031 k€ (versus 593 k€ en 2023). Cette forte progression est principalement liée à la réception d'une libéralité pour 354 k€. Concernant les soutiens des particuliers, la Fondation a bénéficié de la mobilisation d'environ 1 100 donateurs.

Les autorisations administratives concernant les travaux du transept ayant été obtenues, les appels d'offres ont été lancés en 2023 et les travaux ont démarré en octobre 2023. En 2024, 4 arcs ont été créés, les murs avec les créneaux et l'ancrage vers la tour clocher ont été remontés, le chemin de ronde a été restitué ainsi que la charpente et la toiture. Une étude de chauffage par géothermie a été entreprise et des travaux d'isolation de l'abbaye ont été menés en 2024. Par ailleurs la Fondation s'implique dans des œuvres sociales en finançant un local pour les jeunes à Narbonne, en favorisant l'accueil des familles avec peu de moyens dans le village de Lagrasse et en finançant des travaux dans deux écoles.

Enfin, dans le cadre du rayonnement de l'Abbaye, la Fondation a soutenu les travaux de l'ancienne résidence des jésuites de Pau dans la perspective de l'installation d'une maison Familya pour l'accompagnement des familles et d'un foyer d'étudiants. Ce complexe est adossé à un Prieuré fondé par l'Abbaye de Lagrasse.

1.3 Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la Fondation de l'Abbaye de Lagrasse sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation de l'Abbaye de Lagrasse est une fondation sous égide de la Fondation Notre Dame. Elle correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2024 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

Les comptes sont établis dans le respect des principes généraux de prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

La Fondation de l'Abbaye de Lagrasse comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs), le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte d'Emploi par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque fondation a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».

La Fondation de l'Abbaye de Lagrasse étant une fondation de flux, elle n'a pas de dotation.

2.2.2. Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- Dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (Fondation Notre Dame).

L'utilisation ultérieure des ressources de la Fondation de l'Abbaye de Lagrasse sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (Fondation Notre Dame), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3. Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements.

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissés sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en 2024.

2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

2.3. Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte d'emploi par Origine et Destination (CROD)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement 2020-08.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



	entrer du texte.	entrer du texte.		
TOTAL	9 117	0	9 117	399 888

Le legs enregistré en 2023 ayant été réalisé en 2024, il ne figure plus au bilan.

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Fonds associatif

La Fondation de l'Abbaye de Lagrasse, fondation de flux, ne dispose pas de fonds associatifs.

3.2.2. Fonds dédiés spécifique et report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La Fondation de l'Abbaye de Lagrasse dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Evolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01/01/2024	950 095
Résultat 2024	879 400
Report à nouveau au 31/12/2024	1 829 495

Chiffres en Euros

3.2.3. Fonds dédiés spécifique :

Il n'y a pas de fonds dédiés sur l'exercice 2024.

3.2.4. Fonds reportés liés aux legs ou donations

Il n'y a pas de fonds reportés liés aux legs et donations.

3.2.5. Etats des échéances des dettes

<i>Chiffres en Euros</i>	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 869	1 869		
Autres dettes	2 161	2 161		
Dettes financières diverses				
Projets bénéficiaires restant à solder	1 002 129	1 002 129		
TOTAL	1 006 159	1 006 159		

3.2.6. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres en Euros	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs France	81	420
Fournisseurs factures non parvenues	1 788	1 055
Valeurs nettes comptables	1 869	1 475

3.2.7. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres en Euros	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 869	1 475
Dettes fiscales et sociales		20 234
Dettes des legs ou donations		
DETTES FINANCIERES		
Dettes financières diverses		
Soutiens de projets engagés à verser	1 002 129	1 410 975
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	2 161	
DETTES	1 006 159	1 432 683

Parmi les dettes, il reste principalement à solder les engagements pour les travaux du transept et les travaux du prieuré de Pau.



4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.2. Legs, donations et assurances-vie

Chiffres en Euros	Montants
Produits	354 244
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	4 244
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	350 000
Charges	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	354 244

4.3. Charges administratives communes

Les charges administratives communes 1 631 172 € consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la Fondation Notre Dame. La contribution s'élève en 2024 pour la Fondation de l'Abbaye de Lagrasse à 28 125 €.

4.4. Projets soutenus

Chiffres en Euros	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	8	151 000
Total des projets	8	151 000

Etant donné le calendrier de réalisation des travaux et notamment ceux en cours votés en 2023, la Fondation n'a engagé que 151 k€ de soutiens en 2024.



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1. Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.2.

5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, les missions sociales de la Fondation de l'Abbaye de Lagrasse se caractérisent par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice). Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement) ainsi que pour les donations temporaires d'usufruit de biens immobiliers.
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4. Reports en fonds dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées ne concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Locaux

Le siège de la Fondation de l'Abbaye de Lagrasse se situe au 6, Rive Gauche – 11 220 LAGRASSE

6.2. Effectifs

En 2024, la Fondation a fonctionné sans salarié dédié.

6.3. Contribution des bénévoles

La Fondation de l'Abbaye de Lagrasse dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- Pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- Pour partie de personnes qualifiées.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Fonction	ETP 2024	Valorisation 2024
Bénévoles	1,84	60 700
B. Comité	0,11	10 692
<i>Chiffres en Euros</i>	1,95	71 392

Contributions volontaires en nature	2024	2023		2024	2023
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales			1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	71 392	63 346
Réalisées en France			Bénévolat	71 392	63 346
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	53 052	53 815			
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	18 340	9 531			
TOTAL	71 392	63 346	TOTAL	71 392	63 346

Chiffres en Euros

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		980 000
(-) utilisation		980 000
(+) report		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		

6.2. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 85 920 € dont 50 106 € au titre du contrôle légal et 35 904 € au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes de la Fondation abritante.

6.3. Engagements hors bilan

6.3.1. Engagements donnés

Il n'y a pas d'engagement donné.

6.3.2. Engagements reçus

Il n'y a pas d'engagement reçu.

